

## COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

02/04/2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 5 mars 2015, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.DARD Thierry, Maire.

**Membres présents** : BUFFIERE Didier – CELLIER Jean-Paul – CHAPELLE Patrick – CHAPOUTIER Dominique – COISSIEUX Jean-Yves – DARD Thierry – DESESTRET Laurent – DESPESE Arnaud – FIGON Evelyne – OSTERNAUD Grégory – PALISSE Eric – VAUX Françoise – VERON Cédric - ROCHE Eric

**Excusé** : COISSIEUX Gilles (procuration CHAPOUTIER Dominique)

**Secrétaire de séance** : OSTERNAUD Grégory

## SESSION BUDGÉTAIRE

### **1. Présentation du Compte Administratif 2014 (Budget général)**

Monsieur le Maire ouvre la séance et laisse la parole à Melle VOLLE Myriam, secrétaire de mairie, pour présenter le Compte Administratif 2014 (résultat de l'exercice précédent).

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 218 100,19€ et un déficit d'investissement de 70 374,83€. Après acceptation des restes à réaliser de l'année 2014, un besoin de financement apparaît de 83874,83€. Le Conseil délibère et accepte le report de ces crédits au BP 2015 à l'article 1068. Le montant de l'excédent de fonctionnement reporté sur 2015 s'élève à 134 225,36€.

Le Conseil vote le compte administratif 2014 à l'unanimité.

### **2. Présentation du Budget Primitif 2015 (Budget général)**

La secrétaire présente la vue d'ensemble du budget qui se répartit de manière équilibrée comme suit :  
Section fonctionnement : 538 628,36€ / Section investissement : 327 374,83€.

Le conseil analyse chacune des prévisions budgétaires ainsi que les dépenses et recettes réalisées en 2014 et sur lesquelles les prévisions se basent.

Pour la section investissement, les dépenses prévues par opérations se répartissent ainsi :

- Révision du PLU : 40 000€
- Aménagement des logements communaux : 10 000€
- Rachat d'une lame de déneigement : 3000€
- Aménagement de la cuisine de la salle polyvalente : 4000€
- Renouvellement des jeux pour enfants : 5000€
- Voirie 2015 : 40 000€

Après délibération, 10 membres du conseil votent le budget prévisionnel 2015.

Mmes FIGON, VAUX, et MM. CHAPELLE, PALISSE et CELLIER s'abstiennent.

### **3. Présentation du Compte Administratif 2014 (Budget Assainissement)**

Pour le budget assainissement le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture excédentaire pour la section fonctionnement de 10 385,83€ et de 17 082,91€ pour la section

investissement. Le conseil délibère et vote à l'unanimité le compte administratif 2014 et le report de ces excédents sur le Budget Primitif 2015.

#### **4. Présentation du Budget Primitif 2015 (Assainissement)**

Le budget prévisionnel assainissement se répartit de manière équilibrée comme suit :

- Section exploitation : 24 585,83€
- Section investissement : 41 668,74€

La tranche 1 du traitement des eaux parasites sera réalisée au cours de l'année 2015, la commune ayant été retenue pour une double subvention de la part du Conseil Général (via le contrat Doux Mialan) et par l'Agence de l'eau.

Le Conseil vote le budget primitif assainissement à l'unanimité.

#### **5. Vote du taux des impôts locaux**

Monsieur le Maire présente au conseil les taux des impôts locaux. En 2014 ces taux étaient de :

- 7,30% pour la taxe d'habitation
- 14% pour la taxe foncière sur le bâti
- 69,90% pour la taxe foncière sur le non bâti

Pour l'année 2015, le Conseil Municipal renouvelle ces taux.